

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 03 juillet 2025

DELIBERATION 2025_16

Nombre de membres 10

En exercice : 10

Présents : 6

Excusé :

Absents : 2

Pouvoir : 2

Date de la convocation : 19/06/2025

Date d'affichage : 19/06/2025

**DEMANDE DE REALISATION D'UN PASSAGE INFERIEUR DE
RETABLISSEMENT DE LA RD35 SECURISE POUR LES PIETONS
ET LES CYCLISTES**

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi trois juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI, M. Christophe BOYER

Pouvoir : M. Didier MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude

M. Stéphane ROUX donne procuration à Mme TEQUI Maryse

Absents : M. Sébastien LANGE,

M. Damien WEISSE

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC

o O o

M. le Maire explique :

Considérant que le Conseil Départemental a été désigné maître d'ouvrage des études relatives au faisceau cyclable du Lauragais, dans le cadre de la feuille de route du Comité de Développement établie en concertation avec les élus locaux pour engager un projet de territoire complémentaire au projet autoroutier A69,

Considérant que la commune de Maurens-Scopont est favorable au développement des cheminements doux et du faisceau cyclable le long de la RD35, à l'appui des bandes réservées MAU 22 et MAU 23 figurant au PLUI de la CCSA,

Considérant que l'arrêt de bus de la ligne régionale N°760 sera repositionné à proximité du nouveau rond-point accompagné d'une aire de covoiturage,

Considérant que le passage inférieur de rétablissement de la RD35 a été réalisé au moyen d'un tunnel à parois verticales ne permettant pas la continuité de la voie douce prévue au PLUI, au moyen des bandes réservées, de manière sécurisé pour les piétons et les cyclistes,

Considérant que sur la commune de Maurens-Scopont, est implanté un village de vacances « Le KOUKANO » d'une capacité d'accueil de plus de 1000 personnes avec pour activités : cyclisme, triathlon,

Considérant les services et commerces de proximité situés à Cuq-Toulza : une supérette, une pharmacie et un docteur.

Le Conseil Municipal demande au Président du Conseil Départemental, à Monsieur Le Préfet du Tarn, au concessionnaire de l'A69, ATOSCA et au Président de la CCSA, la réalisation d'un passage indépendant et sécurisé pour les piétons et les cyclistes empruntant la future voie douce.

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude REILHES

